

L'Echo des Grands-Bois



Bulletin Municipal



SOMMAIRE

PAGES

Mot du Maire	p3
Infos mairie	p4-5
Budget	p6-7
Fiscalité locale	p8
Botanique	p9-11
Bibliothèque Municipale	p12
L'APE	p13
L'ACCA	p14
Le Foyer	p15-16
Sentier Nature	p17
Chat domestique	p18-23
Astuces	p24
Théâtre	p25-26
Mairé d'hier	p27
Focus Travaux	p28-30
Infos	p31
Nouvelles mesures	p32
Nos agents municipaux	p33-34
Règlementation	p35
Tri sélectif	p36-37
Tarifs location	p38
Filière Chanvre	p39-40
France services	p41
Rénovation	p42
Canicule	p43
Numéros utiles	p44



Le mot du Maire

L'épisode pandémique est bien maîtrisé mais il a laissé des traces dans notre comportement. Si nous rajoutons le conflit en Ukraine et la spéculation des grandes entreprises du CAC40, tout ça finit par peser lourdement sur notre quotidien.

La commune se porte bien car nous gérons avec prudence les deniers communaux.

Nous avons engagé des travaux de réparation du réseau d'eau pluviale qui traverse le bourg . Nous allons commencer la deuxième portion dans la rue de l'ancienne Abbaye. Nous allons poursuivre la réfection des voiries communales dans la traversée des lieux-dits et l'entrée du cimetière est en cours de réaménagement.

Vous avez pu constater l'installation d'une entreprise de transport sur le site du four à Chaux; une autre est en négociation sur le site de l'ancienne porcherie.

Une parcelle de lotissement est vendue dans le cadre de l'opération du primo accédant, que nous avons lancé l'année dernière.

Le tri des déchets est incontournable, même si je partage cette difficulté de payer toujours plus pour un service qui n'apparaît pas meilleur. Le fait limitateur sur le service est bien la Taxe Générale sur les Activités Polluantes que l'Etat augmente régulièrement, ce qui oblige la communauté de communes à augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette dernière va progresser de 3 points cette année, afin d'éviter la faillite financière.

C'est une des raisons qui a incité le Conseil Municipal a voté une diminution du taux de fiscalité de 3 % afin d'amortir, d'une part, l'augmentation de cette taxe communautaire, et d'autre part, la progression des bases fiscales (de 7 % en 2023).

Le Conseil Municipal reste à votre disposition et les conseillers municipaux sauront vous écouter, car l'objectif de notre assemblée est toujours d'organiser le fonctionnement de notre collectivité afin de vous rendre la vie agréable dans le respect de l'intérêt général.



Etat-Civil



Cette année, nous avons la joie d'annoncer 5 naissances sur la commune. Nous leur souhaitons tous nos meilleurs voeux : Bienvenue à Elena, Louise, Yuna, Dime, Milan et Emie.



3 mariages ont été célébrés cette année. Nous adressons de nouveau nos sincères félicitations aux jeunes mariés !



4 décès sont à déplorer sur notre territoire. Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille et aux amis des défunts.

Recensement des jeunes

Dés que les adolescents ont 16 ans, ils doivent se rendre à la mairie avec un responsable légal muni de leur carte d'identité ainsi que leur livret de famille. Ils auront un formulaire à remplir pour leur convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) .

La mairie lui fournira un certificat de recensement qui est demandé lors de l'inscription pour le permis de conduire ainsi que pour les examens de l'Education Nationale (Baccalauréat/ Brevet Professionnel...)

Courrier



La Poste nous demande que tous habitants écrivent leur nom sur leurs boîtes aux lettres et que les courriers qu'ils reçoivent soient bien identifiés avec leur adresse complète c'est à dire numéro et nom de la rue.



CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre à la mairie de Sauzé-Vaussais ou la mairie de Melle, avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler.

Elle est périmée depuis moins de 5 ans :

- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- Justificatif de domicile : original + photocopie

Elle est périmée depuis plus de 5 ans :

- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
 - 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
 - Justificatif de domicile : original + photocopie
 - Acte de naissance de moins de 3 mois : original
- **En cas de perte** : joindre la déclaration de perte faite à la mairie, la gendarmerie ou le commissariat.
- **En cas de vol** : joindre la déclaration de vol faite à la gendarmerie ou le commissariat.
- + **25€** en timbres fiscaux.

PASSEPORT

1ère demande avec une carte d'identité valide :

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

1ère demande avec une carte d'identité périmée :

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

Vous avez un passeport valide :

- Passeport : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

Le passeport est périmé depuis moins de 2 ans :

- Passeport : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie



Budget Municipal



Section Fonctionnement

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		DEPENSES
	prévu 2022	réalisé 2022	prévu 2023
Fournitures courantes	52 800,00	53 374,48	66 300,00
Bibliothèque	1 000,00	842,74	1 000,00
Locations	15 000,00	5 699,46	10 000,00
Travaux	82 400,00	44 735,48	81 500,00
Entretien et Maintenece	24 700,00	22 099,65	26 400,00
Charges et Services	19 270,00	18 045,05	24 042,00
Dépenses de Ressources Humaines	128 700,00	117 584,15	136 550,00
Charges élus	46 500,00	45 329,64	46 500,00
Subventions aux associations, Aide Sociale	2 800,00	2 702,03	4 000,00
Intérêts Emprunts et ligne trésorerie	5 100,00	5 051,07	7 000,00
Dépenses imprévues	9 130,00		17 851,22
Reversement impôts (FNGIR)	30 000,00	28 065,00	28 065,00
Impôts	6 650,00	5 707,00	6 700,00
TOTAL	424 050,00	349 235,75	455 908,22

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		RECETTES
	prévu 2022	réalisé 2022	prévu 2023
Recettes de Services	31 455,63	29 209,26	16 505,00
Impôts locaux	120 000,00	119 716,00	125 136,00
Fonds Compensation TVA(FCTVA)	3 000,00	7 462,59	7 000,00
Dotations Etat, compensation, recettes fiscales	222 600,00	276 622,47	240 818,00
Locations (terres, logements,salles)	25 120,00	26 353,50	23 120,00
Report excédent 2022	20 874,37	20 874,37	39 129,22
Remboursement rémunérations	1 000,00	8 126,78	4 200,00
TOTAL	424 050,00	488 364,97	455 908,22

EXCEDENT 2022:

139 129,22



Section Investissement

SECTION D'	INVESTISSEMENT		DEPENSES
	prévu 2022	réalisé 2022	prévu 2023
Remboursement capital emprunts	21 000,00	20 027,94	20 000,00
Subvention Budget Lotissement	144 753,00		150 000,00
Travaux Voirie et Réseaux	108 000,00	93 157,19	108 000,00
Travaux Bâtiments	30 000,00	23 946,79	20 000,00
Caution logement locatif	500,00		600,00
Achat terrains		7 939,00	
Moins values		5 712,57	
Installation générale (électricité,citernes incendie)	5 000,00	8 476,61	
Matériels		991,00	
TOTAL	309 253,00	160 251,10	298 600,00

SECTION D'	INVESTISSEMENT		RECETTES
	prévu 2022	réalisé 2022	prévu 2023
Emprunt	38 108,86		31 234,35
Fond Compensation TVA (FCTVA)	10 000,00	24 188,92	10 400,00
Taxe Aménagement	1 354,00	837,69	600,00
Subventions Etat, Région, Département	10 000,00		10 000,00
Caution logement locatif	500,00		500,00
Remboursement assurances		9 800,00	
Vente terrains			22 000,00
Excédent Fonctionnement 2022	89 246,51	89 246,51	100 000,00
Excédent Investissement 2022	160 043,63	160 043,63	123 865,65
TOTAL	309 253,00	284 116,75	298 600,00

EXCEDENT 2022:

123 865,65

Le conseil municipal a décidé d'affecter sur l'excédent de fonctionnement de 139 129,22€ de mettre:

- * 100 000,00€ en investissement
- * 39 129,22€ en fonctionnement



L'intégralité du budget est consultable sur le site de la mairie



Fiscalité Locale

Pour rajouter quelques commentaires sur la fiscalité locale, il n'a échappé à personne que l'État a souhaité redonner du pouvoir d'achat aux ménages en supprimant la taxe d'habitation.

Certes si la démarche est louable d'un point de vue financier, elle l'est beaucoup moins pour le lien entre la collectivité communale et ses investissements.

En effet, aujourd'hui, les équipements communaux sont financés par la propriété, c'est à dire par la taxe foncière bâtie et non bâtie. Le reste de nos ressources vient des dotations de l'État :

- une part importante de Dotation Globale de Fonctionnement
- de la taxe d'aménagement
- de subventions d'équipement en soutien financier d'investissements

spécifiques

Cette année, le service communautaire de traitement des déchets connaît des difficultés financières liées à l'augmentation de la Taxe Générale sur les

Activités Polluantes (TGAP). Le service est au bord de la mise sous tutelle de l'État. La communauté de communes est contrainte d'augmenter la taxe de 3 points, ce qui génère une augmentation de plus de 30 % de la taxe.

En ce qui concerne la fiscalité locale, l'État a augmenté les bases fiscales d'un peu plus de 7 %. Nos propriétés foncières sont classées par catégorie ce qui génère une « valeur locative » qui sert de base fiscale sur laquelle est appliqué un pourcentage d'impôt fixé par chaque collectivité (communauté de communes et commune).

Nous avons conscience que cette pression fiscale conjuguée à l'augmentation des produits de première nécessité, des carburants et de l'électricité, peut peser sur les revenus, c'est pour cela que le conseil municipal a décidé de diminuer les « impôts locaux » de 3 %.

Nous avons, certes, des travaux à financer mais compte tenu de notre gestion budgétaire stricte nous avons décidé de concéder cette diminution.



Botanique : Les sureaux...



À Mairé, on connaît des Sureau(x) et il faut se méfier de certains d'entre eux...

L'heure de la confection des apéros en tout genre approche à grands pas avec l'été qui vient, comme le temps des confitures. Il convient donc, comme le dit justement Michelle Meunier, de ne pas travailler avec n'importe quel "sureau". Sur la commune, il en existe deux : le Sureau noir et le Sureau hièble. Détaillons-les, car il ne faut surtout pas les confondre.

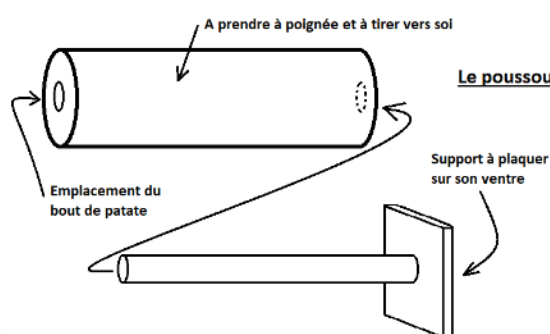
Le sureau noir

Sambucus nigra, appelé aussi « grand sureau » est un arbuste de nos palisses, parfois de nos sous-bois, ou de terrains vagues, voire de friches, de décombres.

Bref, chez nous, on en trouve un peu partout.



Le terme « sureau » vient du vieux français « seu », qui voulait dire « acide ». Le terme latin de genre *Sambucus* provient du grec *Sambukê*, qui désigne une flûte. En effet, le sureau noir a une particularité : ses tiges contiennent en leur centre de la moelle, très connue des biologistes pour réaliser des coupes fines, destinées à être observées au microscope.



Or, une fois cette moelle ôtée de l'intérieur d'une tige ou d'une branche, on a alors un tube creux. Il est donc possible de confectionner sans trop d'efforts, un instrument à vent avec cela. De ce même fait, les enfants d'un autre temps pouvait fabriquer une arme de guerre : le poussou !

Armes à air comprimé en deux morceaux : une branche de sureau de 5 cm de diamètre et 25 cm de long à laquelle on enlevait la moelle, et une baguette de bois fixée sur un support plat, baguette qui avait exactement le même diamètre que le trou démoellé. On écrasait alors un morceau de patates crues ou de betteraves dans une extrémité du tube, l'autre extrémité accueillait la baguette, et on visait la cuisse de son ennemi de jeu, en faisant coulisser la baguette dans son tube. L'air comprimé expulsait le bout de patate à plusieurs mètres. O l'arrivait qu'o jhindait la fesse de neuné. À 3 m, o faisait mo ! al'huchait !... le poussou est l'ancêtre du gun à billes mais attention : fabrication maison ! Ce sureau pousse facilement sur les terrains qui contiennent de l'azote : on dit que c'est une plante nitrophile, comme les orties.





Écologiquement c'est une plante très utile pour la biodiversité et ses réseaux : les feuilles sont consommées par de nombreuses chenilles de papillons de nuit (sphinx du troène, phalène du bouleau...). Les pucerons adorent le sureau. D'ailleurs, quand ils consomment la sève, ils accumulent une toxine présente dans cette plante, la sambuginine. Or, les coccinelles y sont sensibles et ne peuvent pas consommer ces pucerons, sauf une : la coccinelle à deux points.

Au mois de juin, lors de la floraison, les papillons et les abeilles viennent butiner. Le nectar est produit en très petite quantité, et le pollen récolté représente peu par fleur, mais la quantité de fleurs en ombelles est tellement grande que les ruches entières en profitent.



Les oiseaux profitent aussi de ces arbustes lors de la maturité de leurs fruits en fin d'été. Jadis, les cours aux poules possédaient leurs pieds de sureau, en partie pour cette ressource abondante à ce moment de l'année.

Ça, c'était pour l'intérêt écologique de l'arbuste, mais il a aussi d'autres cordes à son arc : on peut en faire un purin, comme on fait un purin d'orties, en laissant macérer dans 10 L d'eau 1 kg de feuilles écrasées. Ce purin pue et repousse les taupes en même temps qu'il enrichit le sol et attire les vers de terre, eux-mêmes fertilisateurs.



Il s'agit d'une plante médicinale. Ses fleurs sont utilisées en tisane un peu partout sur la planète, comme diaphorétiques, c'est-à-dire qu'elles font transpirer. Michelle le dit : parfois le Sureau fait suer ! Il a aussi la propriété d'expectorant (il aide à émettre des mollards). D'ailleurs, depuis 1999 l'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu ces deux usages, 13 ans après le conseil scientifique allemand !

En effet, des études scientifiques ont montré cet effet : l'une d'entre elle, israélienne, a montré en 1995, que 93,3 % des gens grippés traités au sureau étaient soulagés de leurs symptômes en deux jours, alors qu'à l'administration d'un placebo, il fallait attendre six jours pour que 91,7 % des grippés soit soulagés. Étude issue d'un essai clinique en double aveugle s'il vous plaît ! C'est-à-dire effectuée dans les règles de l'art ou non seulement les deux groupes de patients ignorent s'ils reçoivent le sureau ou le placebo, mais en plus, les médecins eux-mêmes ne savent pas s'ils donnent l'un ou l'autre. Voilà de la vraie science et non de la croyance et de l'à-peu-près empirique.





Enfin, on peut cuisiner avec le sureau noir :

- Les fleurs se cuisent en beignets
- Les fleurs servent à faire des limonades
- Les petits boutons floraux peuvent être conservés dans du vinaigre, comme des condiments pour agrémenter des salades
- Les fruits, obligatoirement cuits, car vomitifs et laxatifs crus, servent à faire des confitures, des sirops, voire du vin !
- On utilise aussi les fruits pour colorer divers aliments et boissons.

Le sureau hièble



On écrit aussi sureau yèble. Son nom latin est *Sambucus ebulus*. Et là, ce n'est pas la même limonade !

Il pousse en groupe et indique des sols humides, pollués aux nitrates, souvent le long de fossés ou de ruisseaux, sur le bord de champs où l'agriculture est intensive.

C'est une plante herbacée, dressée, de moins de 2 m de haut, qui disparaît en hiver. Elle fait aussi des ombelles en été, avec des petites fleurs blanches dont les étamines sont roses, et aussi des baies noires sphériques, de la même taille que celles décrites précédemment. Mais celles-ci sont dressées et non pendantes, comme pour le sureau noir. Les tiges possèdent aussi de la moelle, mais jamais de bois. Ainsi les deux plantes, du même genre *Sambucus*, se ressemblent fortement. Mais le sureau hièble est toxique ! Il est assez repoussant par son odeur forte, et parfois fétide lorsqu'il est frotté ou écrasé.

Ses baies vous donneront la nausée et des vomissements si vous les consommez. Elles ne sont pas mortelles, mais elles peuvent vous rapprocher de l'hôpital facilement. Elles renferment des glucosides cyanogéniques, c'est-à-dire des molécules de la famille des sucres mais qui, par réactions chimiques, produisent du cyanure en quantité non négligeable.

La pharmacopée les a utilisées, comme aussi les fleurs, pour faire des infusions et s'en servir de collyres pour soigner les ophtalmies, mais jamais pour boire.

Certainement pas ! Aujourd'hui, pour soigner les yeux, on ne les utilise plus. On a trouvé mieux. Par conséquent, quand on veut faire des confitures de baies de sureau, on ne se trompe pas de plante ! On l'identifie correctement, on est sûr de soi. Si ce n'est pas le cas, on s'abstient, et on retient que selon le sureau considéré, il peut faire vomir.





Actualités de la Bibliothèque "Un brin de Cosette"



Bibliothèque Municipale
Mairé-L'Evescault

Bibliothèque oui ! ...mais aussi...beaucoup d'autres activités gratuites !

Les contraintes sanitaires sont oubliées et nous retrouvons avec plaisir petits et grands :

1 - Les lundis après-midi, venez vous joindre à ceux et celles qui jouent à partir de 14h30 à la belote ou au scrabble ou rumikub ou ...

2 - Les mercredis après-midi, c'est l'heure du conte pour les tous petits, vers 16h et à la demande... mais aussi conversation Franco-Anglaise et vice et versa pour ceux qui le veulent dès 14h30 ! Very friendly !

3 - Ouverture également de 10h à 12h le samedi matin

Cet été sont prévues diverses animations :

Randonnées Terra aventura =>

Tusson le dimanche 18 Juin à 9h30

Couhé le samedi 1^{er} juillet à 14h30

Exoudun le samedi 22 juillet à 18h suivie d'un pique nique !

Prailles-La Couarde le 6 Août à 9h30 suivie d'un pique nique !

Celles/Belle le 3 septembre à 9h30

Sorties "Nature" =>

mi-Août: Observation du ciel avec Jean-Michel, date à définir

Puis fin Septembre: Sortie champignons avec Bruno

Une soirée photos sur le Japon avant la fin de l'année 2023



Plus proches du livre, d'autres activités peuvent vous intéresser :

Prix des lecteurs : Cette année c'est L'Italie qui est à l'honneur :

4 livres à lire d'ici mi-octobre et nous choisirons celui que nous préférons.

Cosette et pause café 1 vendredi soir par mois à 18h à partir de début octobre pour parler de nos livres coup de cœur ou coup de poing !

De nouvelles bénévoles se sont jointes à nous :

Bienvenue à Christine B, à Christine C, à Laura et à Joanne !

N'hésitez pas à venir étoffer notre équipe !

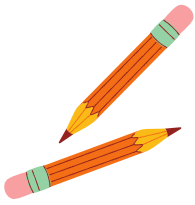


La bibliothèque est municipale et l'adhésion est gratuite ! Alors, plus d'excuse :

Venez lire, jouer, prendre un café, passer un moment, discuter... Tout est possible !



Les Associations



L'APE



Une année particulière pour l'Association des Parents d'Elèves.

Des actions, des réunions, des manifestations, des abandons, des désillusions mais pour ceux qui restent, une grande motivation !

Le rôle de l'APE est de participer à la vie de l'école, par l'organisation d'évènements dont le but est de faire un maximum de profit afin d'aider les écoles dans le financement des sorties scolaires, spectacles...

L'enfant est au centre de toutes nos réflexions, de toutes nos actions ! Tous les enfants ! C'est grâce à l'APE que certaines sorties se font, que les prix pour les parents sont moins élevés.

Quelques réunions conviviales (toujours !), quelques soirées plus tardives (parfois !), quelques heures partagées et la vie de l'école est plus agréable pour chacun !

Chaque parent peut être membre de l'APE, à partir du moment où un enfant est inscrit à l'école ! Alors, pas d'hésitation ! Venez participer à l'AG, inscrivez-vous dans le bureau ou en tant que "bénévoles", prêtez une, deux, 10 heures de votre temps pour tous nos enfants ! Les affinités et les liens se créent !

Grâce à la mobilisation des parents d'élèves et de leurs proches, cette année nous avons pu financer la sortie de Clussais au musée de la BD d'Angoulême et apporter une aide pour le spectacle « La Balade des Lutins » de Mairé-L'Evescault.

Voici les actions que nous avons menées cette année : 2 opérations de vente de madeleines Bijou, une bourse aux jouets, une vente de sapins, une après-midi goûter de Noël pour tous les enfants avec un spectacle de clown, une vente de calendriers avec les dessins des enfants, une après-midi Carnaval, une soirée dansante année 80 et une vente de saucissons.

C'est avec tristesse que nous avons appris que les enfants ne pourraient pas clore leur année par la traditionnelle fêtes des écoles. Ce n'est pas de notre volonté, bien au contraire. Mais avec votre aide, celle de nos amis, et celle de ceux qui vont le devenir, nous allons repartir du bon pied ! Et tous ensemble, parents et enseignants, nous allons proposer de beaux projets pour nos chères têtes blondes.

Rendez-vous en septembre pour de nouvelles manifestations.

Les membres de l'APE





L'ACCA-AICA

La tristesse d'une disparition, l'excitation et les attentes d'une création...
L'ACCA de Mairé L'Evescault ne sera plus à partir de la prochaine saison car nous venons de fusionner avec la Chapelle-Pouilloux.

Ce sera l'AICA (Association Intercommunale de Chasse agréée) de Mairé-La Chapelle. Le siège social reste à Mairé.

Durant cette dernière année, l'ACCA de Mairé L'Evescault comptait une quarantaine de chasseurs.

Plusieurs manifestations ont eu lieu :

Une messe de la Saint Hubert avec chasse à courre aux renards avec le rallye Pyjerat, suivi d'une soirée choucroute en novembre.

Une chasse à courre aux lièvres au mois de mars avec l'équipage Rallye d'Argenson.

Un brevet Teckel en avril comme l'an passé.

Un loto en avril.

Le prélèvement du grand gibier est de 18 chevreuils et de 5 sangliers.

En ce qui concerne le petit gibier, la population de lièvres est toujours bonne, 65 ont été prélevés.

C'est un peu plus compliqué pour les perdreaux et faisans. Il faut toujours des abreuvoirs au vu des chaleurs de plus en plus fréquentes.

Et maintenant, pour l'avenir, nous verrons cela début juillet, avec l'assemblée générale, la première en tant qu'AICA.



Le Foyer Rural de Mairé l'Evescault

Bilan des activités depuis le 1er janvier 2023

- **Soirée concert et galette des rois**

Samedi 28 janvier 2023, le Foyer Rural a reçu en concert le trio "Les gars", venus des Deux-Sèvres et de Charente Maritime : Claude Bonnin au chant, Toto Terny au piano et Philippe Floris à Ukulélé basse. Ils ont interprété leurs compositions personnelles et des reprises de chansons françaises : Reggiani, Brel, Nougaro, Ferré, Jamait, Boris Vian... Leurs compositions sont des textes militants qui racontent la vie de tous les jours avec tous ses déboires, tous ses problèmes mais traités avec beaucoup d'humour et d'émotions. Le groupe a 2 CD à son actif. Cette soirée a été reportée 3 ou 4 fois en raison de la pandémie. Le public, plus de soixante personnes, a passé une bonne soirée. Ce moment privilégié s'est terminé par la dégustation de brioches des rois et boissons offertes par le foyer, autour de discussions avec les artistes

- **Représentations théâtrales à Mairé L'Evescault**

Cette année, la troupe de théâtre du Foyer Rural avait choisi de donner 4 représentations uniquement à Mairé L'Evescault, les déplacements extérieurs étant devenus trop lourds en raison du manque de bénévoles.

Après 2 années d'interruption, la troupe était heureuse de retrouver la scène surtout son public le 11, 12, 18 et 19 mars 2023.

Les jeunes, au nombre de 7 et âgés de 8 à 14 ans, ont interprété "La chasse aux champignons de Sophie Balazard et "la soupe de Lazare" d'Elisabeth Gentet-Ravasco.

Nous avons accueilli de jeunes anglais (domiciliés sur la commune), des jeunes de Caunay et deux jeunes appartenant déjà à la troupe.

Moins nombreux que d'habitude, nous espérons cependant encourager la venue de nouveaux arrivants. Trois adultes les ont accompagnés pendant toute la saison.

Les adultes au nombre de 7 également, ont proposé une comédie rurale interprétée en patois : "Les Tamalous" de Jean-Michel Besson, suivie d'un vaudeville "Le bonheur est dans les prés" de Jérôme Dubois. Nous n'oublions pas les souffleurs, technicien(ne)s son et lumière et tous les membres qui ont participé à la réussite de ces spectacles. 450 personnes sont venues à nos représentations et 150 programmes ont été vendus.

Nous reprendrons la saison prochaine et si, parmi les lectrices ou lecteurs de cet article des personnes sont intéressées, n'hésitez pas à nous rejoindre, tant chez les jeunes que chez les adultes.

- **Echappée poitevine**

Cette action a été engagée par l'Union Régionale des Foyers Ruraux. L'objectif était de relier, à vélo, les foyers ou associations appartenant à ce mouvement Union Régionale des Foyers Ruraux des Deux-Sèvres et quelques uns de la Vienne. Le départ a eu lieu à Ste Verge, dans le nord Deux-Sèvres, pour arriver à Lezay en passant par St Gaudent, Couhé, Valence en Poitou. Des étapes avec animations ou non étaient prévues tous les jours par les différents foyers. A Mairé, nous avons accueilli une quinzaine de cyclovoyageurs le 29 mai 2023. Ils ont visité le pigeonier puis rafraichissements, boissons chaudes et gâteaux leur ont été offert.

- **Randonnée pédestre semi-nocturne**

Le vendredi 9 juin 2023, après un début de journée peu engageant au niveau de la météo, nous avons pu recevoir 120 personnes sous un temps plutôt clément. Les randonneuses et randonneurs ont parcouru 10 kilomètres. Partis de Mairé après avoir bu un apéritif sans alcool, ils ont bénéficié de ravitaillement sur le parcours : soupe à l'oignon, à Chez Brillac, tartines à la Grande Coudre où ils ont été accueillis par Jean-Luc Audé que nous remercions et qui leur a conté la truffe, pour terminer à la salle des fêtes avec gâteaux et boissons bien sûr.

Suite des activités de la saison

- **Nostalgie des Nuits Romanes**

Vendredi 25 août 2023, à parti de 18h30/19h, nous renouvelons notre soirée musique et arts du feu précédée d'une restauration rapide pour celles et ceux qui le souhaitent. Nous recevons donc la "Compagnie Estival" : musiques celtiques et passages de cirque aérien, ainsi que "l'Association Tan Elleil" pour le spectacle de feu.

Cette année, une participation au chapeau sera demandée au spectateurs. Nous vous attendons donc encore nombreuses et nombreux pour participer à ce moment festif et convivial

En clôture de ces articles, nous, les membres du Foyer Rural, rappelons que nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour nous rejoindre et que nous sommes ouverts à toutes proposition pour dynamiser notre commune et notre milieu rural.



Sentier Nature

Il y a une quinzaine d'années, dans le bois communal à gauche, avant le lieu-dit « Chez l'Aubanneau » (mais si, avant le Grand-Cerzé, direction Sainte-Soline...), une poignée de d'éco-passionnés ont créé un « sentier nature ». On y accédait par la « Fosse à Meuil » ou par le haut, et l'on découvrait au fur et à mesure de nos déambulations, des panneaux explicatifs sur la mare, la flore, la forêt, la faune, les papillons.

Ce travail d'une grande qualité a permis à de nombreux promeneurs de s'enrichir, tout en se baladant dans un cadre calme et apaisant...

Malheureusement, le temps à fait son œuvre, aussi bien celui qui passe, que celui qui tombe du ciel !

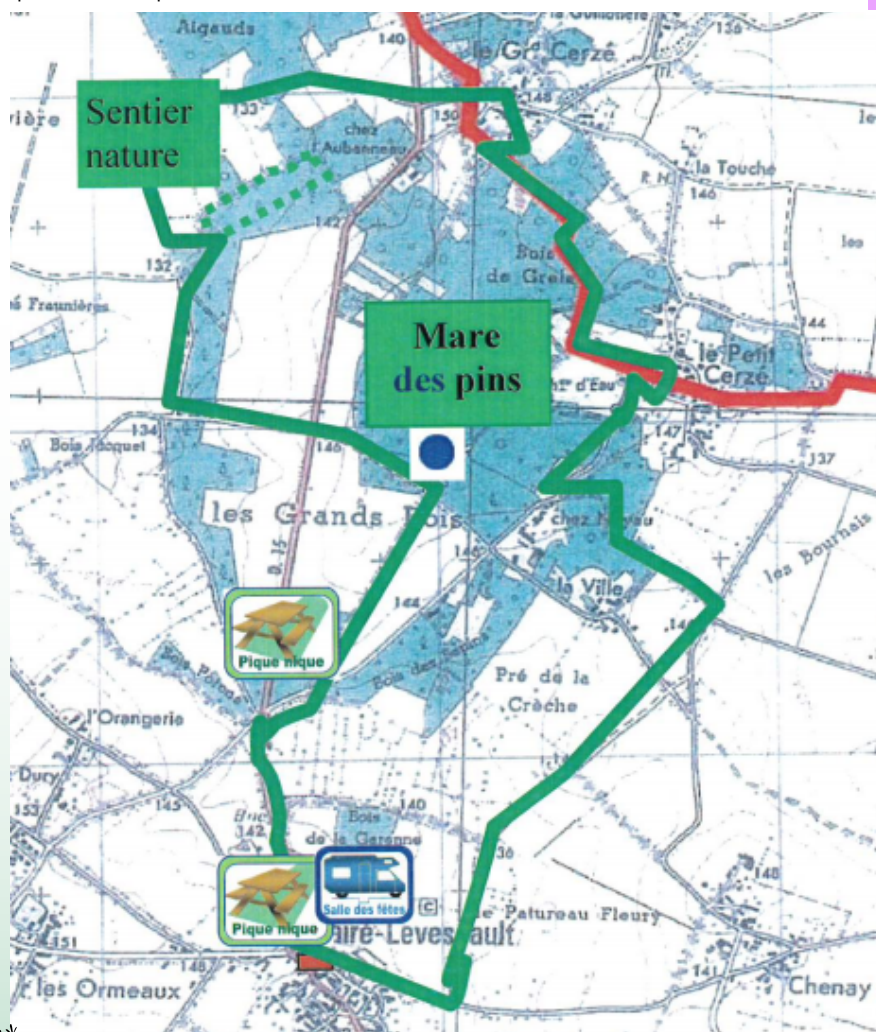
Certains panneaux sont devenus illisibles, le soleil et ses UV ayant effacés les encres. Certains supports ou poteaux se sont dégradés, le bois ayant subi les assauts de l'humidité. Par ailleurs, force a été de constater que ce sentier est resté ignoré d'un grand nombre de personnes, de Mairé ou d'ailleurs.

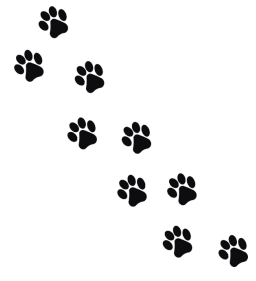
Il était grand temps d'agir pour ne pas faire tomber dans l'oubli ce merveilleux outil !

La municipalité a donc fait venir les agents de l'ONF, pour s'appuyer sur leur savoir-faire et leur expérience en la matière.

Mieux cibler, mieux indiquer, tout en réutilisant l'existant...

La réhabilitation de ce sentier est lancée, même si la coupe dans ce bois n'est pas terminée !





Chat domestique et biodiversité

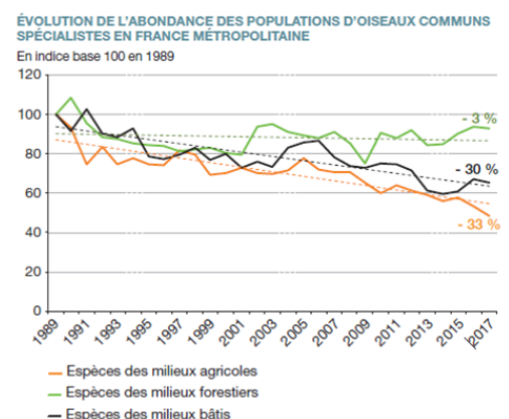
Il y a 3 catégories de gens : ceux qui défendent coûte que coûte les chats, parce qu'un chat c'est doux, un chat ça ronronne et « le mien, il écoute ». Soit, considérations subjectives mais considérations quand même. Ceux qui ne peuvent pas encadrer les chats au point parfois de vouloir les voir morts, parce qu'un chat, c'est impersonnel et fourbe, ça mange le poulet sur la table dès que vous avez le dos tourné alors que vous lui aviez bien expliqué, pourtant ! Considération très orientée aussi. Et ceux qui se fichent un peu de toutes ces considérations, ni pour, ni contre, bien au contraire. Nous allons essayer malgré, les biais qu'on peut tous avoir, de nous ranger dans la 3ème catégorie, condition nécessaire à l'analyse sereine de faits et de données scientifiques.

Le sujet qui nous intéresse est lié à notre condition de campagnards, au sens d'habitants des campagnes. Or, 3 choses :

- D'une part nous savons que la biodiversité est en chute libre dans les zones rurales : voir graphique ci-contre (oiseaux spécialistes = ne consommant qu'un seul type de nourriture, différent de « généraliste »)
- D'autre part, nous avons tous côtoyé de près ou de loin des chats qui ramènent à la maison une musaraigne éventrée, une couleuvre coupée en deux, une libellule désailée
- Encore d'autre part, l'effectif des chats domestiques est en augmentation en zone rurale mais aussi urbaine.

État des populations d'oiseaux communs spécialistes

22 % des oiseaux communs spécialistes ont disparu de métropole entre 1989 et 2017.



Graphique issu des travaux de l'UICN

La question est : est-ce qu'**objectivement**, il existe un lien entre la biodiversité dans nos campagnes, la densité des chats et le fait que chaque chat tue quelques bestioles ? Si c'est le cas, question corollaire : la combinaison de ces 3 phénomènes est-elle grave ?

Définition des termes

D'abord, « campagne » = zones rurales, dont fait partie la commune de Mairé et ses voisines, pas la peine de vous faire un dessin, c'est notre milieu de vie et nous savons tous à quoi ça ressemble.

Biodiversité, en revanche, il faut le rappeler : c'est une notion plus complexe qu'il n'y paraît ! Ce terme vient de la contraction de « Biological diversity », en « Biodiversity », en anglais. Il est apparu en 1986 et a été bien défini : il s'agit génériquement de la variété et la variabilité du vivant sous toutes ses formes. Plus précisément, la biodiversité se définit à 3 échelles :

- Spécifique (du mot « espèce ») : c'est la plus facile à comprendre. C'est en gros le nombre d'espèces qu'on dénombre. Par exemple : la couleuvre d'esculape, la couleuvre verte et jaune, la couleuvre helvétique, la vipère aspic, etc. C'est un listing.
- Génétique : il y a des variations génétiques qui apportent une diversité au sein même d'une espèce. La couleuvre verte et jaune possède des teintes, des tailles, des motifs... qui diffèrent d'un individu à l'autre et ces différences sont d'origine génétique.





- Ecosystémique : pour faire simple, dans les Grands Bois, il n'y a pas les mêmes rapports entre les espèces, que dans la plaine de Chenay, ou dans le marais. Les espèces y sont potentiellement différentes mais les chaînes alimentaires aussi, les entraides et les symbioses aussi, etc.

Les chats ! Eh bien oui, il faut savoir de quoi on parle ! Et de quoi on ne parle pas. Il existe en campagne en France métropolitaine 4 types de chats :

- Le Chat Forestier (Felis silvestris) : espèce sauvage, protégée par la loi. Il a une ligne noire de derrière la tête, jusqu'à la queue. C'est une boule de muscles tigrée. L'espèce n'est pas observée chez nous. Elle colonise vraisemblablement gentiment le pays, mais on n'en trouve aujourd'hui que dans les Pyrénées, les Vosges, l'Alsace, la Bourgogne-Franche-Comté, ... tout le grand Est, mais ça déborde quand même depuis quelques années jusqu'en Essonne ou dans le Loiret, le Limousin... bref, ça s'approche. Il peut s'hybrider avec le chat domestique, en plus !

- Le Chat Haret : c'est un chat domestique, mais retourné à l'état sauvage. Donc il est devenu un peu plus musculeux, plus « bourrailloux », avec une fourrure plus dense...

- Le Chat Errant : c'est un chat domestique qu'on n'identifie pas, sans propriétaire, à plus de 200m des habitations, ou bien à plus de 1km de sa maison

- Le Chat Domestique (Felis catus) : c'est aujourd'hui une espèce à part entière, issue de la domestication du chat sauvage d'Afrique il y a environ 10 000 ans. Il appartient à quelqu'un qui a des obligations vis-à-vis de son animal, nous y reviendrons car c'est de ce chat dont il est question ici : il y en a aujourd'hui plus de 15 millions en France.

Qui est le chat domestique ?

Il a été domestiqué par l'Homme car c'était un auxiliaire utile pour préserver les récoltes et se préserver de la peste, puisqu'il s'attaquait aux rongeurs. Puis il est devenu animal d'agrément, qui par ailleurs a failli être remplacé par la genette longtemps préférée au chat à la fin du Moyen âge... Mais le chat est resté un prédateur. Il a tout l'attirail nécessaire pour être excellent chasseur :

- Il est souple au niveau de ses articulations et se faufile facilement partout

- Sa vue, surtout crépusculaire, est excellente

- Son ouïe est fine, surtout pour entendre les hautes fréquences émises par les rongeurs et les oiseaux

- Sa musculature est puissante par rapport à sa masse. Il peut tenir en équilibre, immobile à l'affût, pendant plusieurs minutes et au final, bondir à 2m de distance sur une proie, en longueur ou en hauteur

- Ses griffes en font un grimpeur, mais ce sont aussi des harpons pour ses proies. Elles sont rétractables entre ses coussinets pour qu'il se déplace sans aucun bruit

- Les moustaches orientables jouent un rôle important dans la perception de son environnement

- Sa denture de carnivore typique, avec des dents acérées et la fameuse dent carnassière, une par demi-mâchoire, 4ème prémolaire en haut, 1ère molaire en bas, faite pour déchiqeter la viande.

Le problème, c'est que le chat domestique, ça mange des croquettes, de la pâtée, un bout de fromage, ça lèche la poêle, ... et que même si ça se nourrit correctement, pas beaucoup mais souvent dans la journée, ça conserve son instinct ! Un chat, qu'on fasse ce qu'on veut, ça veut chasser ! Et selon comme le propriétaire s'en occupe, s'il a l'opportunité d'aller dehors, il chassera entre 3h et 10h par jour. Le chat errant quant à lui, consacre une demi-journée à





la chasse.

En 2015, le Museum National d'Histoire Naturelle, la Ligue de Protection des Oiseaux et la Société française d'étude et de protection des Mammifères ont pu mener une étude très intéressante qui a montré que :

- 68% des proies des chats sont des micromammifères (mulots, souris, musaraignes...)
- 23% des proies sont des oiseaux (mésanges, rouge-gorge, merle...)
- 9% sont des reptiles (lézards, couleuvres, ...)
- Quelques-uns sont amphibiens, ou insectes, ou araignées ou poissons...

Parmi tous ces morts au champ d'honneur, 56% sont consommés par le chat domestique, seulement. Le reste est mort pour rien car le chat a la frénésie de tuer. Ça bouge, ça l'intrigue, l'instinct prend le dessus, et il va essayer d'attraper et de tuer.

Alors on se dit « oui, mais les indésirables non protégés représentent quand même beaucoup ! ». A voir, car la LPO chiffre cela à pile 50% et cela ne concerne que les rongeurs. Les mésanges, les rouges-gorges, les reptiles sont protégés, eux.

« Mon chat à moi, il ne ramène rien ». S'il se promène à l'extérieur, il chasse quand même. Selon plusieurs études, on estime qu'un chat bien géré, bien nourri par son propriétaire, chasse près de 300 proies par an pour en attraper 27. Un chat laissé semi-sauvage, ce qu'on a appelé les chats errants plus haut, va chasser plus de 2500 bêtes pour en attraper 273 en un an. Le chat retourné à l'état sauvage, c'est-à-dire le chat haret, c'est 1071 proies tuées en un an.

Impact du chat sur la biodiversité

En 2013, « Nature », la fameuse revue scientifique à comité de lecture (on n'est pas dans Paris-Match ou l'Express ni sur Gentside.com) publie que le chat est responsable de la mort de 1,3 à 4 milliards d'oiseaux par an sur la planète, et jusqu'à 22,3 milliards de petits mammifères. Nous vous laissons imaginer ce que ça représente !

En Australie, le sujet est très étudié : les chats (domestiques + errants) tuent 377 millions d'oiseaux par an, et 649 millions de reptiles ! Ainsi, le pays a lancé une campagne d'éradication des chats errants sur 5 ans avec l'objectif d'en abattre 2 millions. Rien que ça !

Le chat est donc la première cause de mortalité induite par l'Homme chez les oiseaux. Le CNRS vient de publier une étude montrant que les pesticides ont la plus grosse responsabilité dans la disparition des oiseaux en zones rurales, mais c'est par mort indirecte, par baisse de fertilité induite, par disparition des insectes qu'ils consomment, etc. Ça fait déjà bien peur. Mais pour les morts directes, c'est malheureusement le chat qui est en tête.

Si on étend ces études à notre pays, la LPO montre que les chats tuent 75 millions d'oiseaux par année en France, et donc environ 300 millions de bestioles, 150 millions d'indésirables et 150 millions des autres. Ça fait tout de même de forts dommages collatéraux !

Le Museum National d'Histoire Naturelle montre que la mortalité des oiseaux des jardins provient des chats pour une part significative, surtout en ville ou en zone pavillonnaire.

Les ardents défenseurs des chats arguent parfois que les chats, il y en a toujours eu, donc si la biodiversité chute, comment se fait-il qu'elle n'ait pas chuté avant ? Bonne question ! Pour laquelle on a les réponses.

Le nombre de chats augmente en France. De chats domestiques pour sûr et de chats errants sans doute. En effet, la population française a augmenté :





on était 54 millions d'humains en 1980, on est 67 millions aujourd'hui. Les propriétaires de chats sont donc plus nombreux et les mauvais propriétaires laissant leurs chats errer aussi, de fait, plus nombreux. Donc plus de monde = plus de chats = plus de bestioles mortes. C'est une première partie de la réponse.

Mais il y a un complément : la conjonction des causes !

Pour comprendre cela, retournons à un exemple qui s'est passé il y a 65 millions d'années : l'extinction des Dinosaures et d'une partie gigantesque de la biodiversité de l'époque. Les médias grand public, qui font souvent leur travail seulement partiellement, crient que le responsable venait du ciel : un astéroïde a percuté la planète sur la côte du Mexique au niveau de la presqu'île du Yucatan. Effet dévastateur ! cratère immense de 177km de diamètre ! quantité terrible de poussières dans l'atmosphère, modification du climat pour plusieurs années, baisse de l'ensoleillement à la surface de la Terre, etc. Bon, ok. Mais ils oublient de dire que pour les Dinos et autres bestioles de l'époque, ça se passait déjà mal ! En effet, le climat du moment se modifiait déjà depuis 5 ou 6 millions d'années à cause d'un très fort volcanisme en Inde dans une zone appelée « Trapps du Deccan ». Le rejet de gaz à effet de serre était très fort. Le niveau marin a monté, les océans s'acidifiaient, le climat changeait... et même si tout le monde n'est pas tout à fait d'accord sur la cause de cette crise de la biodiversité, il semblerait que ce soit la conjonction de plusieurs causes, avec un « coup de grâce » : l'astéroïde.

La biodiversité chez nous vit le même type de cause. L'agriculture intensive l'a mise à mal en remembrant, avec donc une diminution, voire une disparition de certains habitats. L'utilisation de pesticides rompt les chaînes alimentaires, donc il y a moins de ressources pour les consommateurs d'ordre supérieurs, comme les oiseaux mangeurs d'insectes qui n'ont plus grand-chose à se mettre sous la dent. Les mêmes pesticides sont perturbateurs endocriniens d'une partie de la faune (dont nous-mêmes)..La fertilité des bêtes diminue,...vous avez compris que le contexte n'est pas très bon pour la biodiversité. Ajoutez la mortalité liée au chat, croissante depuis plusieurs décennies, et vous avez une conjonction de causes qui peut éradiquer bon nombre d'espèces.

Sur certains îles, l'introduction du chat est grave à cause de la « prise au piège » géographique, et des espèces endémiques ont disparu ou bien sont menacées d'extinction. On y régule souvent les populations de chats.

Doit-on en venir là avec nos chats ?

Oui ! il le faut. Toutes les études le montrent. Mais attention : réguler ne signifie pas tuer tout ce qui passe !

Rappelons d'abord ce que dit la loi.

Les propriétaires de chats ont aujourd'hui des obligations :

- * Selon le Code rural et de la Pêche maritime (Art. L212-10) : les chats doivent être obligatoirement identifiés (puce, tatouage...) préalablement à leur cession (vente, don...). L'identification est obligatoire pour tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et, au plus tard, âgés de 7 mois.
- * Selon le Code rural et de la Pêche maritime (Art. L211-19-1) : il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Est considéré comme chat errant : tout chat dont le propriétaire n'est pas connu, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître ou à plus de 200 mètres des habitations.

Par ailleurs, on ne tue pas un chat qu'on croise, par le simple fait qu'on pense qu'il n'est à personne ! Seul le maire d'une commune peut ordonner la capture d'un animal errant :



* Selon le Code pénal, il est interdit d'abandonner un animal domestique ou apprivoisé (Art. 521-1), ou de donner de mauvais traitements (Art. R 654-1) ou la mort (Art. R655-1) à un animal domestique ou apprivoisé.

Que faire, alors ?

La LPO l'explique ici :

https://www.lpo.fr/media/read/13022/file/FM_ChatDomestique%202020_WEB.pdf

L'objectif est de réduire au maximum les dommages des chats sur la petite faune. Il y a beaucoup de choses à faire pour pouvoir observer des lézards (entre autres) tout en ayant un chat. Vous trouverez ces solutions sur la planche suivante fournie par la LPO, qui ne manque pas de souligner qu'il convient de faire stériliser son chat, ce qui limite le vagabondage, et bien sûr empêche la prolifération. En effet, un couple de chats peut engendrer en 4 ans une population de 20 000 individus.

Ainsi, la LPO écrit dans une note de synthèse sur l'impact de la prédation du chat domestique *Felis catus* sur les populations d'animaux sauvages et sur les mesures d'atténuations associées : « La proposition récente émanant de la Fédération Nationale des Chasseurs d'éliminer (notamment par tirs) tout chat éloigné de plus de 300 m d'une maison a ainsi provoqué un tollé dans la presse et les réseaux sociaux.

En lieu et place, nous suggérons la mise en œuvre d'une campagne de large ampleur visant à stériliser les chats domestiques et errants. Cette mesure socialement et éthiquement plus acceptable, même concentrée à proximité des habitations, pourrait réduire les densités et la prédation inhérente des trois types de chats [domestiques]. En effet, il est probable que les populations de chats haretés soient au moins partiellement renforcées par l'immigration de chats errants. Combinée aux mesures d'atténuation de la prédation proposées aux propriétaires de chats domestiques (maintien à la maison, utilisation de colliers avec signaux sonores/visuels pour augmenter la détection par les proies), une telle campagne pourrait effectivement réduire substantiellement la prédation du chat sur la faune sauvage en France métropolitaine. »

Sciences participatives et chat domestique

La SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) lance en ce moment une grande enquête à laquelle on peut participer : <https://www.chat-biodiversite.fr/le-projet-de-recherche-sur-le-chat-domestique.html>

Ce projet de recherche vise à récolter des données pour étudier plus précisément le chat domestique dans la relation proies/prédateurs, qui est une relation fragile et très équilibrée dans notre environnement : si les proies disparaissent, les prédateurs disparaîtront, et si les prédateurs disparaissent les premiers, les proies pulluleront. Et le chat dans tout ça ?

Les citoyens peuvent donc aider ce projet en signalant et en enregistrant sur la plateforme les captures de leurs chats, soit en intégrant le dispositif par un suivi régulier, soit en faisant cela avec un statut plus intermittent, comme un visiteur occasionnel du site.

En conclusion, un lien parfaitement objectif et démontré existe entre la baisse de biodiversité dans nos campagnes et l'activité prédatrice du chat domestique. Comprenez que la gravité de ce phénomène est liée à une conjonction de causes : la biodiversité, sans les méfaits du chat, serait déjà en mauvaise posture, l'agriculture intensive des dernières décennies en première responsable (<https://www.cnrs.fr/fr/lintensification-de-lagriculture-est-lorigine-de-la-disparition-des-oiseaux-en-europe>), mais le chat dégrade encore davantage le tableau : il est positionné « vice-champion » de la dégradation de la biodiversité en zone rurale. Tout le monde va devoir faire l'effort, le monde agricole en même temps que les amoureux des chats, et tout le monde a des solutions en mains.



LES SOLUTIONS

pour limiter la prédation du chat
et protéger la petite faune sauvage

ASSURER UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, EN LIBRE SERVICE

Limite ses déplacements à la recherche de proies.



LE FAIRE STÉRILISER RAPIDEMENT

Limite les vagabondages, les marquages territoriaux, les maladies, la prolifération et les abandons.



OFFRIR DES JEUX

Diminue son instinct de chasseur pour le plaisir de jouer chaque jour, seul ou avec vous.



EMPÊCHER LES CHATS DE PASSER

• Avec une grille Stop Chat, des branches épineuses... pour déranger, sans blesser.



• Une barrière Stop Minou ou un entonnoir pour empêcher l'accès aux nids ou aux mangeoires dans les arbres.



AMÉNAGER DES ZONES « REFUGES »

Des hautes herbes, haies sauvages... pour abriter la petite faune sauvage du jardin.



ALERTE LA FAUNE SAUVAGE

Avec un collier (de sécurité) à clochettes ou une collerette colorée.



ÉLOIGNER LE CHAT

• Avec des plantes répulsives, comme *Coleus canina*.



• Avec un mélange à vaporiser quotidiennement (eau, citron et huile essentielle d'eucalyptus).



• Avec un appareil à ultrasons Catwatch®.



• Avec un arrosage à détection de mouvements.



• Après un épisode prolongé de pluie, au crépuscule, au moment de l'envol des jeunes, ou en votre absence, gardez, si possible, votre chat dans la maison...



Ami(e)s de la nature et des animaux,
rendez-vous sur www.lpo.fr
Si vous trouvez un animal blessé
appelez le 05 46 82 12 34



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Astuces



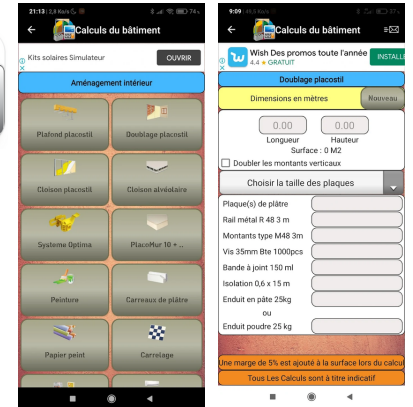
Des applications, il en existe des centaines de milliers. Certaines utiles d'autres moins. Nous vous proposerons dans nos numéros, une petite sélection, subjective, arbitraire mais toujours pratique.

Pour débiter le bal, Tonton Franck nous a choisi une application pour les bricoleurs amateurs. Combien de sac de ciment pour ma chappe, combien de parpaings pour mon muret, combien de rouleaux de tapisserie pour ma pièce... Galère ! Eh bien non, c'est fini !

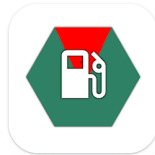
Calculs du Bâtiment.

Cette application permet le :

- Calcul de la quantité de béton pour une dalle
- Calcul de le quantité de parpaings, de carrelage
- Calcul des mélanges de mortier
- Calcul des volumes
- Calcul pour les plafonds, les cloisons, les doublages
- Calcul du papier peint

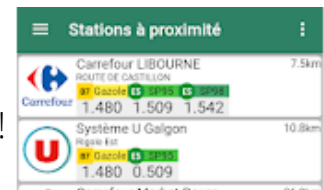


SLMC (Station la moins chère) :



L'application suivante est incontournable en ce moment !

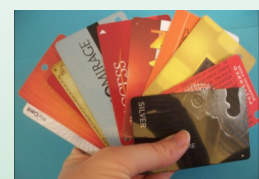
Que vous roulez en voiture, moto, scooter, camping-car, camion ou même en tracteur-tondeuse, SLMC vous permet de connaître très facilement le prix des carburants autour de vous. Contrairement à d'autre applications du même genre, SLMC ne vous affiche pas une carte sur laquelle vous devez vous repérer, mais directement la liste des stations autour de vous, de la moins chère à la plus chère. A côté de cela, leur distance vis à vis de vous en kilométrage réel, et non à vol d'oiseau. L'affichage sur une carte est tout de même disponible pour ceux qui préfèrent.



La dernière application est pour les accros du shopping et des cartes de fidélité : **Stocard** !

Fini les 25 cartes dans votre sac ! Vous rentrez directement votre carte dans l'application et seul le téléphone est nécessaire désormais ! Des magasins de bricolages, aux cartes de fidélité du coiffeur, à celle du magasin de course, toutes vos cartes au même endroit, sans prendre de place !

Indispensable !



50 ans de théâtre à Mairé L'Evescault



Faire partie d'un groupe de théâtre est synonyme de convivialité et de partage. L'objectif principal de l'activité est de créer, d'échanger collectivement, donner et se donner du plaisir autour du jeu.

C'est exactement dans ce but que l'idée de « monter » une troupe de théâtre à Mairé l'Evescault est née.

Il faut remonter au début des années 1970, à l'époque (comme on dit), Paul Nivet, habitant depuis toujours la commune et très investi dans la vie locale, préside la Société d'Education Populaire. Cette association anime le village autour de nombreuses festivités et regroupements. Des bals, des méchouis, des randonnées... Les gens aiment à se retrouver et partager de bons moments.

Guy Marquet, « l'institut du village », est également membre de ce Comité des fêtes. Passionné de toutes sortes de cultures et de divertissements, il joue dans la troupe de théâtre de Lezay et mûrit une idée, celle de monter une troupe à Mairé.



Il en parle alors à Paul qui lui dit : « c'est une très bonne idée, mais moi, je n'y connais strictement rien ! » Qu'à cela ne tienne, le défi est lancé, l'Association se réunit et envoie par courrier, un appel à la candidature aux villageois.

Une vingtaine de volontaires se font connaître et sous l'œil avisé et les bons conseils de Robert Minot, dirigeant de la troupe de Lezay, c'est une belle aventure humaine qui commence !

Très peu de moyens mais beaucoup de volonté, d'idées et d'investissement permettent à cette joyeuse troupe de se représenter. Pas de régie, alors on parle très fort, pas de rampes d'éclairage, une corde de lumières de fortune est créée. Les décors sont fabriqués le weekend par Paul qui est un « touche à



tout » et est particulièrement habile pour travailler le bois. Les premières représentations connaissent un vif succès ! La troupe de Mairé est lancée.



L'année suivante, Guy Marquet part au Canada, la troupe continue d'exister et Guy, toujours à l'affût de perfection, trouve des idées, envoie même des cassettes à Paul pour se nourrir de nouveauté et donner de nouvelles perspectives à nos artistes.

Au bout d'un an, Guy revient du Canada et rejoint la troupe, les répétitions se tiennent au rythme de 2 fois par semaine et les représentations ont lieu en Mars. Du matériel plus performant est acquis au fur et à mesure des années.

En 1981, l'Association est reprise par René Bénéteau jusqu'en 1992, le théâtre fait toujours partie du décor !

Depuis 1992 jusqu'à ce jour, c'est Michèle Meunier qui, ayant été une des premières comédiennes de cette troupe depuis le début et encore aujourd'hui, aura repris ce beau flambeau et fait vivre le théâtre de Mairé avec la troupe des adultes, mais aussi des plus jeunes, dont les petits enfants et arrières petits-enfants de Paul et Guy. Certainement une belle récompense pour ces 2 initiateurs d'une belle histoire pour laquelle il semble que tous les actes n'aient pas encore été joués !

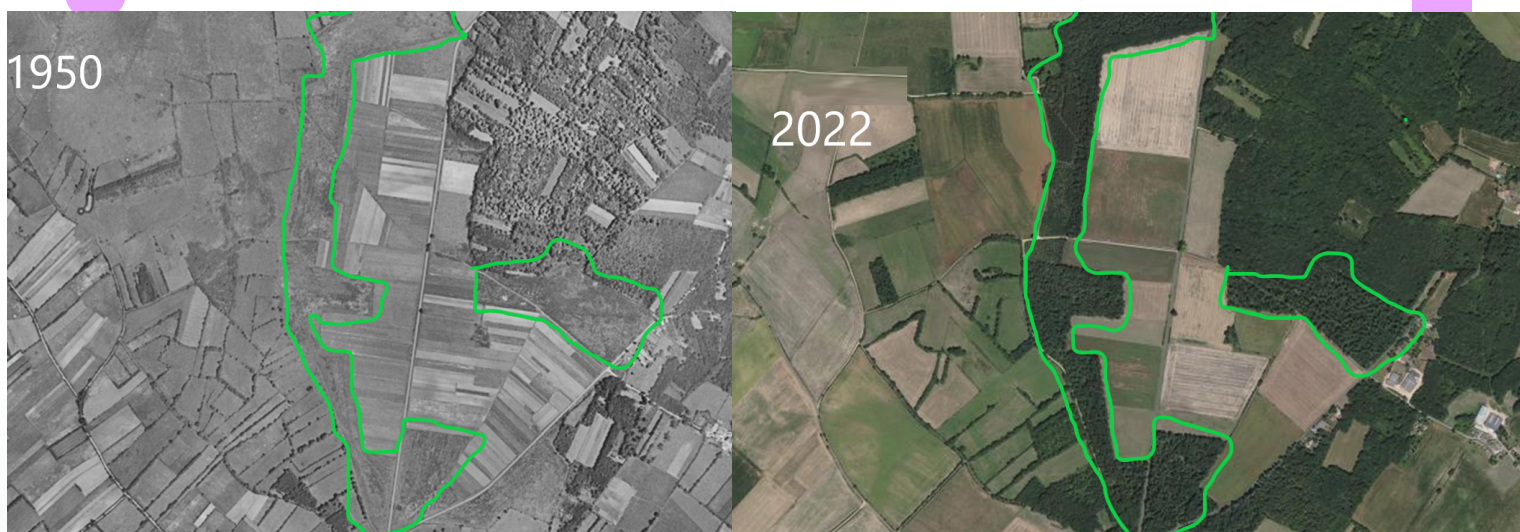




Mairé d'hier et d'aujourd'hui !...

Un nouveau comparatif pour ce bulletin. Peut-être ne le savez-vous pas, mais Mairé L'Evescault a une singularité forestière. Elle fait partie des 3 communes deux-sévriennes (avec Saivres et Chizé) propriétaires de parcelles boisées, gérées de ce fait par l'ONF et ses Agents. Actuellement, c'est François Chion qui officie dans nos bois. Il indique les entretiens nécessaires, prépare les coupes, les rotations...

Comparons l'évolution du paysage géographique et forestier sur la zone où la commune a planté ses bois ! Ces champs nus aux rendements bas sont devenus de beaux bois où s'épanouissent pins parasols, pins maritimes, pins sylvestres, chênes pédonculés, chênes sessiles, chênes rouges américains pour ne citer que les essences plantées. Pour le reste, les effets du remembrement sont là encore très visibles...





Rénovation du pluvial dans le bourg de Mairé.

Assainir l'eau est une étape essentielle pour préserver l'environnement, limiter la pollution et préserver la santé des usagers. Avant d'arriver à votre robinet, l'eau est prélevée, traitée, stockée pour (re)devenir potable. Après son usage domestique, il faut la collecter, l'évacuer, la retraiter puis la rejeter.

Les réseaux d'assainissement de l'eau collectent les eaux dites "usées". Elles doivent être dépolluées avant d'être rejetées dans le milieu naturel pour préserver l'environnement. Ces eaux sont dirigées vers une station d'épuration qui les traite avant de les rejeter. La gestion des eaux est assurée par les collectivités.

Trois types d'eau sont concernés :

- Les eaux ménagères, ou « eaux grises », et les eaux-vannes, ou « eaux noires » des habitations individuelles ;
- Les eaux usées des secteurs agricoles et industriels ;
- Les eaux pluviales et de ruissellement, même si l'eau pluviale n'est pas considérée à proprement parler comme une eau usée. Elle est néanmoins chargée d'impuretés. Concernant l'évacuation des eaux de pluie, il s'agit davantage de gestion que nécessairement de récupération.

Le raccordement à un réseau d'assainissement est obligatoire en particulier pour les eaux usées. Il peut être collectif ou individuel. L'étendue géographique de la commune ne permet pas le branchement à un réseau collectif pour tous les habitants de la commune, il incombe alors à chaque propriétaire de mettre en place un réseau d'assainissement individuel. Celui-ci doit installer sur sa propriété une fosse septique toutes eaux. Ces installations effectuent la collecte, le traitement et l'épuration des eaux domestiques.

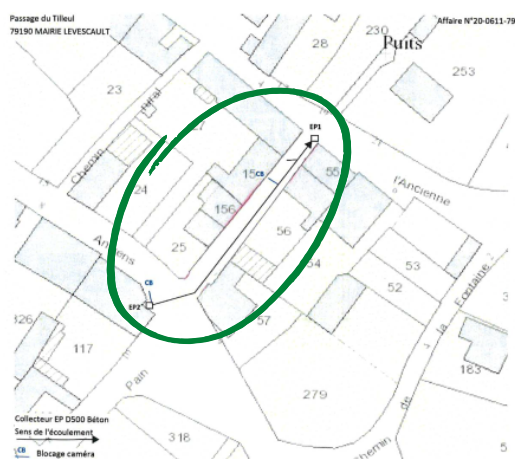
Un service public d'assainissement non collectif (SPANC) diligenté par la CCMéP contrôle actuellement la conformité des installations individuelles (à la construction puis périodiquement). En cas de mauvais fonctionnement ou de risque de pollution, des travaux de mise aux normes sont exigés.





Les réseaux d'assainissements collectifs de la commune, dans le bourg, sont dits séparatifs : une canalisation collecte les eaux pluviales et une autre les eaux usées. L'eau de pluie est évacuée dans un réseau spécifique vers un bassin de collecte ou directement dans le sol.

C'est de ce réseau pluvial que nous allons parler désormais en nous recentrant sur les travaux réalisés dans le bourg de Mairé cet hiver et qui se poursuivront sur plusieurs années, étant donné l'importance de la charge financière.



En octobre 2020 puis début janvier 2021, la commune a demandé à la société SARP Sud-Ouest de venir vérifier l'état du réseau d'évacuation des eaux pluviales du bourg. En effet, il avait été remarqué que lors d'épisode de pluies, plusieurs maisons du bourg se retrouvaient inondées par les eaux que le pluvial n'arrivait pas à évacuer. Nous nous sommes interrogés sur les raisons. Jusque-là, ce réseau installé il y a 50 ans, remplissait son office.

Cette inspection a révélé de nombreux problèmes :

Canalisations cassées, canalisations bouchées, insertion de branchements intempestifs dans ce réseau, racines, canalisation en trèfle...

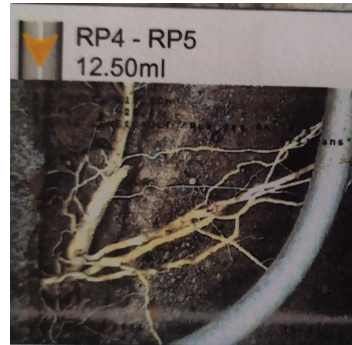
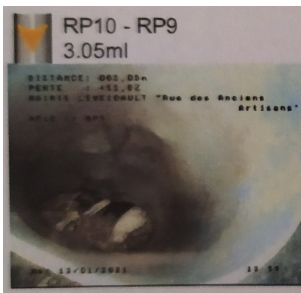
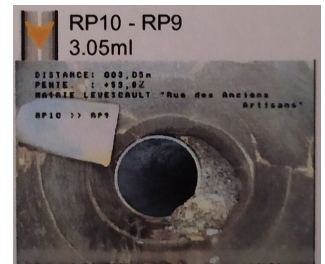


Canalisations cassées en trèfle





Insertion d'évacuations : canalisations perforée, mélange des eaux...



Canalisations obstruées : béton, pierres, racines...

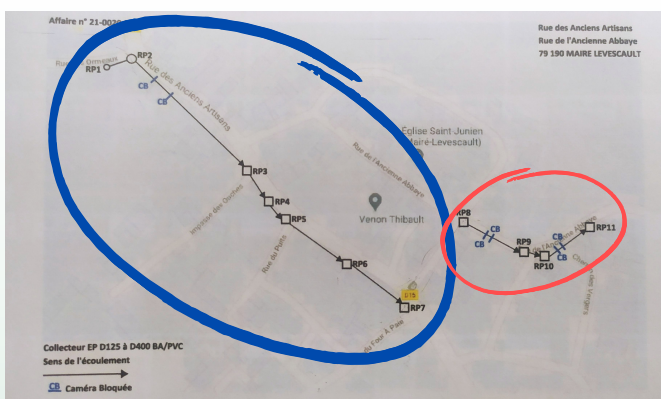
Bref, l'état général du pluvial nous a obligé à prendre des décisions importantes qui vont impacter les finances de la commune : La révision du pluvial par morceaux.

Cette réfection induit le remplacement des canalisations béton par des canalisations en fonte, après ouverture de la chaussée, évacuation des gravats, le rebouchage, le tassement, l'enrobé, le bicouche...

La première section rénovée est le passage du tilleul, sur 80 m de longueur (entouré en vert sur le plan de la page précédente).

Cette portion du réseau a coûté environ 40 000€.

La prochaine section sera celle de la rue de l'ancienne Abbaye (entouré en rouge).



La dernière sera la plus longue, celle du bourg. Elle se fera conjointement à une réhabilitation des bordures de l'axe principal du bourg, d'ici deux ans certainement (entouré en bleu).



QUELQUES INFOS JURIDIQUES ET/OU FINANCIERES VRAI OU FAUX

Avec tout d'abord une question qui inonde bien des réseaux sociaux depuis quelques semaines !!

Dois-je remplacer mon vieux permis de conduire rose cartonné par un nouveau modèle ?

La réponse est NON le permis de conduire rose cartonné reste valable jusqu'au 19 janvier 2033.

Vous n'avez donc pas à le changer Attention aux arnaques qui fleurissent sur INTERNET.

Vous pouvez demander un nouveau permis uniquement si celui-ci vous a été volé, ou si vous l'avez perdu ou abimé.

Autre info complètement loufoque sur le même thème ;

J'ai un permis de conduire permanent : le retrait de points est impossible !

Désolée la réponse est non !

On appelle permis « permanents » les permis qui ont été délivrés avant le 1er juillet 1992. Sur ces permis figure effectivement la mention « permanent ».

La rumeur d'après laquelle vous ne pouvez pas perdre de point avec un permis permanent est fautive. Tous les permis sont soumis au système de retrait de points en cas d'infraction.

Les permis dit « permanents » le sont, parce qu'ils n'ont pas besoin d'être renouvelés, comme les permis plus récents qui sont renouvelés tous les 15 ans.

Des points peuvent donc être retirés sur votre permis, même s'il s'agit d'un ancien permis, lorsque vous commettez des infractions au code de la route.

Si vous perdez tous les 12 points que vous avez initialement, permis permanent ou pas, vous ne l'aurez plus !



Les nouvelles mesures au 1er juillet 2023 ?

Bonnes ou Mauvaises

LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE GAZ NATUREL VONT DISPARAITRE LE 1ER JUILLET 2023

Serez-vous concerné par la suppression des tarifs réglementés de gaz ?

OUI, comme tous les consommateurs de gaz naturel, car l'ensemble des tarifs réglementés de gaz naturel va être supprimé.

Pour les clients résidentiels (et les copropriétés consommant moins de 150 000 kWh), les tarifs réglementés disparaîtront le 1er juillet 2023.

Pour les autres clients (professionnels, collectivités, copropriétés consommant plus de 150 000 kWh), ces tarifs réglementés ont déjà disparu.

Quoi qu'il en soit, pour tous les consommateurs, il n'est désormais plus possible de souscrire un contrat de gaz naturel au tarif réglementé

Pour l'instant, vous pouvez conserver votre contrat au tarif réglementé ou souscrire une offre de marché.

Pour connaître les fournisseurs proposant des offres, on peut consulter la liste des fournisseurs par code postal sur <https://calculettes.energie-info.fr/pratique/liste-des-fournisseurs>

Doit-on résilier son contrat actuel au tarif réglementé pour souscrire une offre de marché ?

NON, car je suis un consommateur particulier.

Lors de la souscription d'un nouveau contrat, le contrat en cours est résilié automatiquement. Il n'y a pas de démarche à effectuer auprès du fournisseur actuel.

Au contraire, si je résilie le contrat en cours, la prestation de changement de fournisseur « classique » gratuite ne pourra plus s'appliquer et je devrai demander une mise en service payante.

Que se passera-t-il si je ne fais rien ?

Si j'ai un contrat de gaz naturel au tarif réglementé et que je ne fais aucune démarche, je basculerai automatiquement sur une offre de marché du fournisseur historique (ENGIE ou une entreprise locale de distribution), que je n'aurai pas choisie, le 1er juillet 2023. Le médiateur conseille d'anticiper et de choisir, avant cette date, l'offre qui me convient le mieux. Je peux utiliser le comparateur du médiateur : <https://comparateur.energie-info.fr>

Les tarifs réglementés vont-ils tous être supprimés ?

Concernant le gaz naturel, OUI.

Le Conseil d'État a jugé le 19 juillet 2017 que les tarifs réglementés de vente du gaz naturel étaient contraires au droit européen. La loi Energie Climat acte la disparition de l'ensemble des tarifs réglementés de gaz d'ici le 1er juillet 2023.



Plein phares sur... Nos charmantes secrétaires de mairie !

"Mairie de Mairé Levescault, bonjour !?" Difficile à ce stade de savoir qui a décroché le téléphone Estelle ? Elsa ? Car les deux voix sont tout aussi agréables, charmantes et les deux secrétaires qui se relaient en mairie feront tout pour vous renseigner et vous aider au mieux

Alors à défaut de reconnaître l'une ou l'autre quand vous appelez, nous allons vous les présenter

Rencontre avec Estelle et Elsa, les incontournables de l'envahissante paperasse municipale (et quand je dis envahissante ce n'est pas de trop !). Comptabilité, paies, urbanisme, état-civil, élections, d'une rare polyvalence elles passent avec sérénité d'une réunion de conseil à une demande de pré pour un cheval et tant d'autres demandes pas toujours simples à réaliser mais avec une inébranlable volonté de satisfaire votre demande

Estelle, bonjour, peux-tu te présenter rapidement

Estelle : Bonjour eh bien j'ai 47 ans, je ne suis pas originaire de la commune étant née en Eure et Loir et j'ai 3 filles.

Pourquoi avoir choisi de rejoindre notre commune afin d'y travailler ?

Estelle : Eh bien j'ai d'abord conduit des bus à la fin de mon congé parental mais cela ne me correspondait plus vraiment, une opportunité s'est présentée à la mairie, j'ai saisi cette occasion.

Tu ne manques pas de travail sur la commune, mais que préfères tu faire ?

Estelle : J'aime beaucoup être au secrétariat, j'aime rencontrer les gens !

Si tu devais décrire Mairé L'Evescault en quelques mots

Estelle : C'est une commune accueillante, très conviviale

Allez passons aux questions cool ! Si tu devais partir sur une île déserte avec 3 objets qu'emmènerais-tu ?

Estelle : Des allumettes, un livre et un couteau

Quel est ton péché mignon ?

Estelle : La chantilly

Quelle est ta plus grande qualité ?

Estelle : Je suis obstinée, je n'abandonne pas au premier obstacle

As-tu un incroyable talent ?

Estelle : La cuisine, j'adore cuisiner

Un top moment depuis ton arrivée chez nous ?

Estelle : Je me souviens encore de mon 1er 14 juillet

As-tu des passions, un hobby ?

Estelle : J'aime beaucoup le bricolage

Merci beaucoup Estelle !



Bonjour Elsa, peux-tu te présenter rapidement ?

Elsa : J'ai 32 ans et je suis récente maman d'une petite fille d'un an

Tu ne manques pas de travail sur la commune, mais que préfères tu faire ?

Elsa : J'aime beaucoup diversifier mon travail, mais j'ai une petite préférence pour les ressources humaines

Si tu devais décrire Mairé L'Evescault en quelques mots

Elsa : Comme Estelle je trouve que la commune est accueillante et conviviale

Quel est ton péché mignon ?

Elsa : J'adore les poires !

Allez passons aux questions cool ! Si tu devais partir sur une ile déserte avec 3 objets qu'emmènerais-tu ?

Elsa : 3 objets ? Une photo de ma famille, des allumettes et une bouteille de rhum !!!! (non non on va mettre autre chose) un téléphone à batterie solaire, c'est mieux non ?

Quelle est ta plus grande qualité ?

Elsa : L'humour

As-tu un incroyable talent ?

Elsa : Je suis une SUPER maman

Un top moment depuis ton arrivée chez nous ?

Elsa: Le départ en retraite de Jacky

As-tu des passions, un hobby ?

Elsa : Oui, la moto, j'ai une Yamaha MT07 et les voyages

Merci beaucoup à toute les deux mais je vais encore vous embêter et vous poser la question piège

Vous connaissez toutes les deux mieux que personne notre Maire Dorick ? Alors là, au pied levé, si vous deviez lui demander de changer quelque chose qui vous agace mais vous fait rire, ce serait quoi ?

Réponse à l'unisson d'Estelle et Elsa !!!!! Dorick arrêtez d'oublier vos lunettes !!!!



Rappel des réglementations

Travaux de bricolage ou de jardinage. Les activités nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants, comme les tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou autres, sont possibles à des heures précises.



Les jours ouvrables : de 8h à 12 h et de 14 h à 19 h ;

les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;

les dimanche et jours fériés, de 10 h à 12 h (arrêté préfectoral).

Selon l'article L2213-25 du code général des collectivités territoriales, chaque propriétaire doit entretenir ses parcelles situées dans une zone d'habitation ou à 50m d'une habitation.

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**



LOCATION DE BROyeurs VÉGÉTAUX

La location de broyeurs est proposée aux habitants de la communauté de communes.

Tarifs :

- broyeur thermique 50€/jour, caution de 500€ (pour les branches de moins de 14 cm)
- broyeur électrique 10€/jour, caution de 100€ (pour les branches de moins de 5 cm)



ACHAT D'UN COMPOSTEUR

Des composteurs sont en vente sur le territoire de la communauté de communes.

Tarifs :

- composteurs plastique 600 L et un bio-seau **14€**
- composteurs plastique 1 000 L et un bio-seau **20€**



Fonctionnement de la collecte

Conditionnement des déchets par les usagers

Ordures ménagères résiduelles



En sac



Bac noir
(ou anciens bacs marron ou vert)

Emballages



En vrac



Bac jaune

Papier



En vrac
sans films plastique



Verre



En vrac
sans bouchons
ni couvercles



Il est strictement interdit de déposer des sacs ou déchets en vrac au pied des conteneurs.
Chaque déchet doit être déposé dans le bon contenant de tri, selon les consignes affichées.



Déchets concernés par la collecte

Les ordures ménagères résiduelles



Déchets provenant de l'activité usuelle des ménages, des petits commerces, des artisans, des administrations, à l'exclusion des déchets dangereux, des déchets recyclables et des déchets admis en déchèteries.

Tous les emballages ménagers



cartonnettes
Briques en carton



métal



toutes les bouteilles/
flacons en plastique



tous les sacs/sachets films



tous les pots/boîtes/
barquettes

Tous les emballages en verre



Pensez à ôter les bouchons et couvercles des flacons.

Tous les papiers

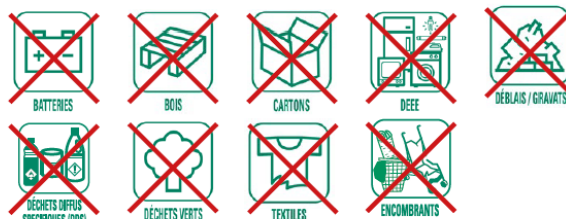


magazines catalogues journaux publicités lettres...

Pensez à ôter les films en plastique.

Déchets exclus de la collecte :

- déchets verts (taillis, tontes...),
- encombrants volumineux ne pouvant être mis en sac poubelle,
- déblais, gravats, pots de fleurs en terre cuite, tuiles, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers,
- déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques,
- déchets issus d'abattoirs, les viscères ou cadavres d'animaux,
- déchets spéciaux dangereux et toxiques en quantité dispersée qui en raison de leur composition, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes et l'environnement (piles, colles, peintures, solvants, produits phytosanitaires, médicaments...),
- déchets liquides quelles que soient leur nature et leur provenance,
- tout autre déchet admis en déchèteries et tous les déchets valorisables au sein de filières.



Voir guide des déchèteries
Téléchargeable sur www.melloisenpoitou.fr
rubrique prévention et gestion des déchets
ou disponible 32, route de Beausoleil à Melle



TARIF ACTUEL DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Location de la salle des fêtes

Période du 1 ^{er} mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
<u>Particuliers</u> habitant la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Particuliers n'habitant pas la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Particuliers habitant la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Particuliers n'habitant pas la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	50.00	150.00	60.00	100.00	50.00	250.00	60.00

Période du 1 ^{er} mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
<u>Associations</u> de la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Associations hors commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Associations de la commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>		Associations hors commune de <u>Mairé-L'Evescault</u>	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	gratuit	120.00	60.00	100.00	gratuit	200.00	60.00

Un chèque de caution de 600.00 euros sera demandé pour chaque location.

Location de la petite salle polyvalente « la Boulite » :

- Particuliers et associations de la Commune : 30.00 €
- Location aux jeunes de la Commune : 10.00 €
- Particuliers et associations hors Commune : 40.00 €

L'occupation par les associations de la Commune est gratuite lorsqu'elle est sans but lucratif.

Une caution de 150.00 euros sera demandée pour chaque location.



Filière chanvre sur Mellois en Poitou : bilan et avenir encourageant

Dans le cadre du projet de structuration d'une filière chanvre locale portée par Mellois en Poitou, en cohérence avec la stratégie à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine, des actions ont été conduites en 2022 visant à sensibiliser les agriculteurs à la culture et en parallèle à l'ouverture de nouveaux marchés pour l'alimentaire et le bâtiment.

Mardi 17 janvier 2023, Mellois en Poitou a ainsi réuni une cinquantaine de personnes, partenaires et acteurs du projet, pour dresser un bilan des actions mises en œuvre en 2022, et partager les perspectives 2023.

Pour rappel ce programme d'actions 2022, co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Fondation Avril, s'articulait autour de trois axes de travail : agricole, alimentaire et bâtiment.

Volet agricole et transfert des techniques culturales

Ce sont 13 exploitations qui ont expérimentées la culture du chanvre en conventionnel et en bio sur 22 hectares en partenariat avec la coopérative Sèvre & Belle et les acteurs de l'eau via les programmes ReSources (1).

La coopérative Sèvre & Belle avec ses adhérents, ainsi que certains agriculteurs vont poursuivre la culture du chanvre en 2023. En parallèle de ces cultures, l'enjeu de la transformation des matières sera une priorité en lien aux actions conduites à l'échelle régionale.

Volet alimentaire

25 structures ont testé de nouvelles recettes à base de produits issus de la graine de chanvre : huile, farine, graines décortiquées et graines entières. A l'issu de ces essais, certaines recettes sont venues enrichir la réalisation d'un catalogue de 36 recettes à destination de la restauration collective.



En concrétisation de ces essais, la Maison Baillon travaille actuellement à la finalisation d'une gamme de produits qui sera distribuée en grandes et moyennes surfaces.

Pour 2023, l'objectif est de poursuivre le travail d'information et de sensibilisation aux usages du chanvre alimentaire en facilitant l'accès aux produits, et d'accompagner entre autres les premières commandes publiques.

Volet bâtiment

Des journées d'information et d'utilisation des matériaux, avec un volet mécanisation, ont été organisées à destination des artisans et des prescripteurs afin de les sensibiliser et les accompagner à ces nouvelles pratiques.

Dans un objectif de déploiement, les actions de sensibilisation des professionnels, des prescripteurs et des maîtres d'ouvrage seront poursuivies en 2023 en axant en parallèle sur le volet formation.

Les participants avec des compétences par thématique ont pu avec une vision globale des actions mises en œuvre et l'interrelation entre les trois volets travaillés.

Après ces échanges riches, un buffet composé de préparations au chanvre était proposé par des acteurs ayant participé aux essais culinaires.

Merci à la Maison Baillon pour leurs moelleux au chanvre citron et orange, au cuisinier de l'Ehpad des Chanterelles à Celles pour les biscuits et la nougatine au chanvre, et aux cuisiniers de la communauté de communes de Mellois en Poitou pour les cookies et les roses des sables au chanvre.

1) Les Eaux du Vivier et de la Courance ; Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B

(2) Structures ayant participé aux essais alimentaires :

Les Gourmets de la Miche aux Moines (Saint-Martin-de-Saint-Maixent) ; Melle et une pâte (Melle) ; Maison Baillon (Brioux-sur-Boutonne) ; Fromages de Sylvie (Coulonges) ; Centre De Rééducation Fonctionnelle Melioris Le Grand Feu (Niort) ; Les Glycines (Melle) ; L'Adress (Niort) ; Logis Hostellerie de l'Abbaye (Celles sur Belle) ; Cuisine centrale de Saint-Maixent-l'Ecole ; Ecole primaire de Saint-Martin-de-Saint-Maixent ; Cuisine centrale de Melle ; Ecole primaire de Chef Boutonne ; Ecole primaire d'Alloinay ; Ecole primaire de Lezay ; Lycée agricole (Melle) ; Ville de Niort ; CROUS (Niort) ; Collège de Celles sur Belle ; Collège de Chef Boutonne ; Collège de Champdeniers ; Collège de Melle ; EHPAD Résidence les Chanterelles (Celles sur Belle) ; EHPAD Les Avelines (Niort) ; MAIF (Niort) ; CEBC / CNRS Chizé (Villiers en Bois)

Contact :

Anne Claire Augereau, chargée de développement économique à la direction attractivité économique et touristique est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 05 49 29 22 97





FRANCE SERVICES SAUZÉ-VAUSSAIS



HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 13H30 - 17H30

MARDI : 9H - 17H30

MERCREDI : 9H - 12H


JEUDI : 9H - 17H30

VENDREDI : 9H - 12H

franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**Santé, famille, retraite,
recherche d'emploi...
Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**



**Céline et Marie
vous accueillent
UNIQUEMENT
SUR RDV**

CONTACT :
05.49.07.75.22
ESPACE SALCIDO 1ER ÉTAGE
40 GRAND RUE
79190 SAUZÉ-VAUSSAIS

Suivez notre actualité sur melloisenpoitou.fr et



Voire texte de paragraphe

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RÉNOV'.

Le service public pour mieux
rénover votre habitat.
ou votre entreprise.



Service public
gratuit et
indépendant

France Rénov' et le CRER vous accompagnent dans
la rénovation énergétique de votre habitat
ou de votre entreprise avec 15 permanences !

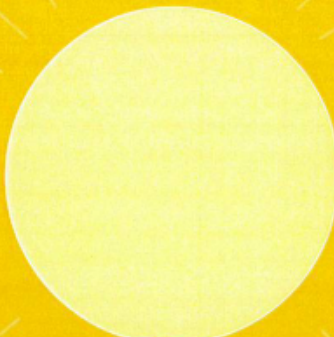
Faites appel aux conseillers France Rénov' :
le service public de référence, gratuit
et indépendant pour vous informer et vous guider.

**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat.



Pour contacter directement un Conseiller France Rénov' Mellois Sèvre et Gâtine et prendre rendez-vous :

- Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER)
- Tél. 05 49 08 99 14
- E-mail : contact@crer.info

**Canicule,
fortes chaleurs**

**Protégez-vous avant
les premiers effets**

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue
inhabituelle



Maux
de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges /
Nausées



Propos
incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



Je reste au frais



Je bois de l'eau



J'évite de boire
de l'alcool



Je mange
en quantité
suffisante



Je ferme les volets
et fenêtres le jour,
j'aère la nuit



Je mouille
mon corps



Je donne et je prends
des nouvelles
de mes proches



Je fais
des activités
sans effort

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

La canicule, c'est quoi ?



Il fait très chaud.

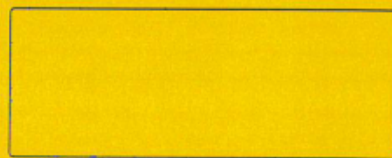


La température ne descend pas la nuit, ou très peu.



Cela dure 3 jours ou plus.

En cas de malaise, **APPELEZ LE 15**



POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66* (appel gratuit)

www.solidarites-sante.gouv.fr

www.meteo.fr pour consulter la météo
et la carte de vigilance

*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits. Ouvrir uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.



Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Écoles

☎ 05 49 27 56 84 service scolaire, transport scolaire, (inscriptions, lignes...) restauration scolaire

Enfance, jeunesse

☎ 05 49 27 56 84

Sports

☎ 05 49 35 13 57 base de plein air du Lambon
☎ 05 49 07 15 69 équipements sportifs couverts
☎ 05 49 07 15 69 service piscines
☎ 05 49 27 01 91 piscine Aqua'Melle

Aménagement et urbanisme

☎ 05 49 29 83 93

Tourisme

☎ 05 49 27 09 62 Pays d'art et d'histoire
☎ 05 49 27 26 98 musée de Rauranum
☎ 05 49 32 85 11 village vacances du Lambon

Service d'aide à domicile

☎ 05 49 27 80 20 centre intercommunal d'action sociale (CIAS) (ménage, portage de repas, toilette des personnes âgées...)

Assainissement

☎ 05 49 29 13 16 accueil
☎ 06 83 37 57 10 numéro d'urgence (secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
☎ 06 67 01 62 45 numéro d'urgence (secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)

Environnement

☎ 05 49 27 56 79 achat de composteurs, collecte des ordures ménagères, collecte des encombrants, déchèteries, location de broyeurs

Patrimoine immobilier

☎ 05 49 07 78 42

Associations du territoire

☎ 05 49 290 290 demande de participation, versement

Développement économique

☎ 05 49 290 290

France services

☎ 05 49 07 75 22 Site de Sauzé-Vaussais

Pour toute autre demande d'information, merci de contacter l'accueil général au 05 49 290 290.

Pour plus d'informations :
www.melloisenpoitou.fr

Siège administratif : Les Arcades, 2 place de Strasbourg - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr